

Contenus : France Télécom porte plainte contre Canal+

Entre Orange et Canal+, le ton se durcit encore un peu plus. *La Tribune* révèle en effet que l'opérateur historique aurait récemment porté plainte contre la chaîne cryptée devant le Conseil de la concurrence, pour abus de position dominante.

Encore une fois, c'est la stratégie autour de la diffusion de contenus exclusifs qui est au coeur du contentieux. Orange reproche à son concurrent d'exercer une position dominante sur le marché de la télévision payante au travers de contrats d'exclusivité avec certaines chaînes thématiques comme Eurosports...

France Telecom accuse également la chaîne cryptée d'avoir multiplié les déclarations « dénigrantes » vis-à-vis de ses offres de télévision, ajoute *La Tribune*.

C'est en fait la réponse du berger à la bergère. Rappelons qu'Orange est accusé d'exactly les mêmes faits puisqu'il diffuse des contenus exclusifs sur son bouquet IPTV et satellite, des contenus (foot, cinéma...) qu'il refuse de partager avec la concurrence.

Une diffusion exclusive elle-même examinée par le Conseil de la concurrence suite à une saisine du gouvernement. Très vite, Vivendi, qui contrôle Canal+, dénonce des contenus exclusifs uniquement visibles par les abonnés Orange. « *Les pouvoirs publics devraient intervenir. Cela signifierait qu'il faudra changer d'opérateur ADSL ou mobile pour accéder à certains contenus (comme le football, NDLR)* », tonnait il y a quelques mois, Jean-Bernard Lévy, patron du groupe, ajoutant que SFR, la filiale mobile de Vivendi qui contrôle Neuf Cegetel, a demandé à avoir accès aux chaînes d'Orange. Comme Free.

Pour le gouvernement, « *Il s'agira (à travers cette saisine, ndlr) en particulier de réexaminer, dans un contexte en profonde mutation, l'impact des droits exclusifs de diffusion télévisuelle et de distribution exclusive des chaînes et services payants* », peut-on lire dans un communiqué.

Et de poursuivre ; « *Le Conseil pourra également déterminer si et, le cas échéant, sous quelles conditions ces exclusivités **peuvent induire des effets anti-concurrentiels**, notamment dans le cas où elles conduiraient à renforcer la position d'un opérateur internet dominant* ».

Orange et Canal+, qui sont désormais des véritables concurrents appliquent donc des stratégies similaires qu'ils se reprochent mutuellement...